

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **9 mai 2005 à 19 h 30** à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache. Sont présents les conseillers(ères): Nicole Carignan-Lefebvre, André Biard, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Pierre Charron et Pauline Harrison, formant quorum sous la présidence du maire Claude Carignan.

Résolution 2005-05-207

1) Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de André Biard, appuyé par Pierre Charron, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2005, tel que présenté.

Résolution 2005-05-208

2) Adoption de procès-verbaux

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances tenues les 11 et 18 avril 2005, tels que présentés, sujet à la modification suivante:

Séance ordinaire du 11 avril 2005

Page 67: Au troisième paragraphe de la résolution 2005-04-167, remplacer le mot "étage" par le mot "**bâtiment**".

Résolution 2005-05-209

3A i) Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement 1675-007 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1675 »

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-007 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1675 » et de fixer la séance de consultation au 13 juin 2005, à 19h00.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Claude Carignan donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté à l'effet de :

- créer la nouvelle zone 3-P-52 et agrandir les zones 3-H-32, 3-H-33, 3-C-35 et 3-H-42 au détriment des zones 3-C-34 et 3-H-38;
 - permettre dans la zone 3-C-35 la classe d'usage « C-06 : automobile type 1 » et établir également les normes applicables;
 - établir également des normes d'aménagement d'une zone tampon dans les zones 3-H-32 et 3-H-42;
 - interdire dans la zone 3-C-34 la classe d'usage « C-06 : automobile type 1 »;
 - permettre dans la nouvelle zone 3-P-52 les classes d'usage « P-01 : parc, terrain de jeux et espace naturel » et « P-02 : service public ».
- Les membres conviennent de demander dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 9 mai 2005

Résolution 2005-05-210

3B i) Adoption d'un second projet de règlement

Règlement 1675-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1675 »

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1675 ».

- Les membres réitèrent la demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Résolution 2005-05-211

3B ii) Adoption d'un second projet de règlement

Règlement 1675-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1675 »

Sur proposition de Pauline Harrison, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1675 ».

- Les membres réitèrent la demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Résolution 2005-05-212

3B iii) Adoption d'un second projet de règlement

Règlement 1675-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1675 »

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1675 ».

- Les membres réitèrent la demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Résolution 2005-05-213

3B iv) Retrait d'un règlement

Règlement 1675-006 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1675 »

Sur proposition de Pauline Harrison, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de retirer le règlement 1675-006 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1675 »;

de mandater le greffier afin d'en informer, par avis public, les personnes intéressées.

Résolution 2005-05-214

3C i) Adoption d'un règlement

Règlement 752-007 intitulé « Règlement modifiant le règlement 752 concernant les nuisances et les rebuts »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 9 mai 2005

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 752-007 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 752 CONCERNANT LES NUISANCES ET LES REBUTS » dont copie certifiée est insérée au Livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2005-05-215

3C ii) Adoption d'un règlement

Règlement 1616-008 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction et de sécurité incendie numéro 1616 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Pauline Harrison, appuyée par André Biard, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1616-008 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION ET DE SÉCURITÉ INCENDIE NUMÉRO 1616 » dont copie certifiée est insérée au Livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2005-05-216

3C iii) Adoption d'un règlement

Règlement 1663 intitulé « Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1663 intitulé « RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME » dont copie certifiée est insérée au Livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2005-05-217

3C iv) Adoption d'un règlement

Règlement 1664 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1664 intitulé « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE » dont copie certifiée est insérée au Livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2005-05-218

3C v) Adoption d'un règlement

Règlement 1675-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1675 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 9 mai 2005

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1675 » dont copie certifiée est insérée au Livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2005-05-219

3C vi) Adoption d'un règlement

Règlement 1678 intitulé « Règlement de toponymie »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1678 intitulé « RÈGLEMENT DE TOPONYMIE » dont copie certifiée est insérée au Livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.- Période de questions

- A.-** En réponse à une question d'un citoyen, Monsieur le maire mentionne que le dossier des maisons lézardées fait présentement l'objet d'une analyse au Comité des finances, de l'administration publique et des travaux publics.
- B.-** En réponse à une question d'un citoyen, Monsieur le maire mentionne qu'il a pris connaissance d'une problématique qui a été soulevée au garage municipal.
- C.-** En réponse à une question d'un citoyen, Monsieur le maire mentionne que le dossier relatif aux maisons lézardées sera soumis sous peu aux membres du conseil.
- D.-** Un citoyen fait état des inconvéniens subis par la présence d'un module de jeux sur un terrain voisin.
- E.-** En réponse à une question d'un citoyen, Monsieur le maire fait état du type de feu de circulation qui sera installé à l'intersection des chemins de la Grande-Côte et des Îles Yale.
- F.-** En réponse à une question d'une citoyenne, Monsieur le maire mentionne que le Service de la police a été informé de la nature de la publicité faite par les exploitants de l'autodrome.
- G.-** En réponse à une question d'un citoyen, Monsieur le maire fait état des conclusions contenues au jugement rendu contre l'exploitant de l'autodrome.
- H.-** Un représentant des cols bleus invite les membres du Conseil à les rencontrer.
- I.-** En réponse à une question d'un citoyen, Monsieur le maire fait état des motifs pour lesquels des mesures disciplinaires ont été décrétées à son égard.

5.- Dossiers du maire

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

6- Affaires nouvelles des conseillers

A) CONSEILLÈRE DU QUARTIER PLATEAU-DES-CHÊNES

SUJET :

6A i) Abribus rue Chénier

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre remercie le Service des travaux publics du travail effectué.

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 9 mai 2005

SUJET :

6A ii) Travaux d'embellissement d'un tronçon du boul. Pie-XII

À la suggestion de la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre, il est demandé que l'on procède à des travaux d'embellissement sur un tronçon du boulevard Pie-XII.

B) CONSEILLER DU QUARTIER DU CARREFOUR

SUJET :

6B i) Remerciements

Monsieur le conseiller André Biard formule à l'endroit de madame Lise Lalonde, une motion de remerciements pour l'excellence des services rendus.

SUJET :

6B ii) Bancs publics

À la suggestion du conseiller André Biard, il est demandé que l'on installe des bancs publics sur le boulevard Arthur-Sauvé.

C) CONSEILLER DU QUARTIER DES ÉRABLES

SUJET :

6C i) Surveillance policière pour cyclistes

À la suggestion de Monsieur le conseiller Daniel Goyer, il est demandé au Service de la police d'assurer une surveillance policière accrue auprès des cyclistes qui empruntent les routes du secteur rural.

SUJET :

6C ii) Bruit et poussière – Boul. Lavallée

À la suggestion du conseiller Daniel Goyer, il est demandé que l'on informe les entrepreneurs en construction qu'ils ont l'obligation de nettoyer les rues. Il est également demandé que l'on s'assure du respect des heures d'exploitation permises.

SUJET :

6C iii) Traverses de chevaux pour la 25^e Avenue

À la suggestion du conseiller Daniel Goyer, il est demandé que l'on installe un panneau identifiant une traverse de chevaux.

SUJET :

6C iv) Hauteur des modules de jeux privés

Le conseiller Daniel Goyer fait état de la problématique soulevée par un citoyen lors de la période de questions.

D) CONSEILLER DU QUARTIER CLAIR MATIN

SUJET :

6D i) Circulation – Rue Savars

À la suggestion de Monsieur le conseiller Pierre Charron, il est demandé au Comité de circulation d'analyser les correctifs qui pourraient être apportés.

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 9 mai 2005

SUJET :

6D ii) Rue Hector-Lanthier

À la suggestion du conseiller Pierre Charron, il est demandé que l'on analyse les possibilités d'améliorer le réseau d'éclairage sur cette rue.

E) CONSEILLÈRE DU QUARTIER DES MOISSONS

SUJET :

6E i) Stationnement cinéma

Madame la conseillère Pauline Harrison remercie le maire de son intervention dans ce dossier.

SUJET :

6E ii) Félicitations

La conseillère Pauline Harrison félicite les personnes qui ont préparé le dépliant intitulé "Guide de l'arbre".

F) CONSEILLER DU QUARTIER DES ÎLES

SUJET :

6F i) Journée nationale des patriotes

En l'absence du conseiller Raymond Tessier, Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que la Ville participe aux activités qui se tiendront dans le cadre de la Journée nationale des patriotes.

SUJET :

6F ii) Pont de l'Île Corbeil

Ce sujet est reporté à une assemblée subséquente.

G) CONSEILLER DU QUARTIER RIVIÈRE-NORD

SUJET :

6G i) Aménagement paysager – Parc de planche à roulettes

À la suggestion du conseiller Patrice Paquette, il est demandé que l'on procède à un aménagement paysager aux abords du parc de planche à roulettes.

7.- Affaires courantes

Résolution 2005-05-220

7A i) Transaction dans le Parc industriel
Adesa Montréal inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal inc., un délai additionnel expirant le 6 mai 2006, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu entre 3042251 Canada inc. et Adesa Auctions Canada inc. le 11 septembre 2000 et ce, en considération du paiement d'une somme de 85 887,35 \$;

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 9 mai 2005

Résolution 2005-05-221

7B i) Acceptation d'une soumission

Travaux de réfection à la bibliothèque Guy-Bélisle – Mandat de gestion du projet

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier les critères de pondération utilisés pour l'appel d'offres relatif au mandat de gestion du projet dans le cadre des travaux de réfection à la bibliothèque Guy-Bélisle;

de mandater la firme Doverco inc., afin de coordonner la préparation des documents d'appel d'offres et d'assurer la surveillance et la coordination des travaux de réfection à la bibliothèque Guy-Bélisle, le tout moyennant des honoraires forfaitaires de 46 010 \$, taxes incluses et selon les autres termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'imputer ladite dépense au code budgétaire
03-770-00-719;

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-222

7C i) Acquisition et vente d'un immeuble

Lot 2 523 135

Sur proposition de Pauline Harrison, appuyée par André Biard, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter l'offre d'achat formulée par M. Alain Legault et portant sur le lot 2 523 135 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, d'une superficie de 603.9 mètres carrés et ce, moyennant la somme de 28 728 \$ et selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

SUJET :

7C ii) Acquisition et vente d'un immeuble

Mélanie Duclos et Éric Lemoine

L'étude de ce dossier est reportée à une assemblée subséquente.

Résolution 2005-05-223

7C iii) Acquisition et vente d'immeubles

Les Placements Jeton Bleu inc.

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Les Placements Jeton Bleu inc., les lots 3 555 192, 3 555 193 et 3 555 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, d'une superficie de 1,910.4 mètres carrés moyennant la somme de 51 410,12 \$, taxes en sus, s'il y a lieu, le tout en règlement complet et final (capital, intérêts et frais) des procédures d'expropriation intentées devant le tribunal administratif du Québec sous le numéro SAI-M-101304-0502;

de mandater Me Michel Binette, notaire, afin de préparer l'acte de vente à intervenir;

d'imputer ladite dépense au règlement 1603;

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 9 mai 2005

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-224

7C iv) Acquisition et vente d'un immeuble

Les Constructions Martin Godard inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de céder à Les Constructions Martin Godard inc., moyennant la somme nominale de 1 \$ le lot 3 474 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout selon les autres termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de cession préparé par Me Marie-France Bélisle, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-225

7D i) Conclusion d'un acte d'échange

Les Constructions Martin Godard inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Pierre Charron, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de conclure avec Les Constructions Martin Godard inc., un acte d'échange par lequel la Ville cède le lot 3 484 183 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, et acquiert le lot 3 484 185 dudit cadastre, le tout selon les termes et conditions apparaissant à un acte d'échange préparé par Me Marie-France Bélisle, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-226

7E i) Obtention et octroi de servitudes

Louise Gauthier

Sur proposition de Pauline Harrison, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de conclure avec Mme Louise Gauthier un acte de servitude d'installation et d'entretien d'un abribus affectant une partie du lot 3 347 379 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

de mandater Me Janique-A. Danis, notaire, afin de préparer l'acte de servitude à intervenir;

d'imputer ladite dépense au code budgétaire 02-195-00-412;

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-227

7E ii) Obtention et octroi de servitudes

Hydro-Québec et Bell Canada

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Hydro-Québec et Bell Canada, une servitude d'installation et d'entretien de lignes électrique et téléphonique affectant une partie du lot 1 431 290 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de servitude préparé par Me Marie-France Bélisle, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 9 mai 2005

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-228

7F i) Nomination d'un maire suppléant

Sur proposition de André Biard, appuyé par Pierre Charron, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Madame la conseillère Pauline Harrison, maire suppléant et substitut du maire au Conseil de la MRC pour les trois (3) prochains mois.

Résolution 2005-05-229

8 i) Personnel

Nomination d'un directeur adjoint à la division Sécurité incendie du Module sécurité publique

Sur proposition de Pauline Harrison, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer monsieur Charles de Rouville, au poste de directeur adjoint à la division Sécurité incendie du Module sécurité publique et ce, à compter de ce jour et selon les autres termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'autoriser le directeur du Module de la sécurité publique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-230

8 ii) Personnel

Embauche d'étudiants

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Pierre Charron, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher messieurs Nassif Maroun et Dominique Patry au poste de préposé à la surveillance du règlement de l'arrosage et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'embaucher monsieur Pascal Béliveau au poste d'étudiant en génie civil au Service du génie et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'embaucher monsieur Maxime Bélec Clusiau au poste d'étudiant en génie civil au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'embaucher au poste d'étudiant journalier les personnes dont le nom apparaît au document dont copie est déposée au dossier du conseil et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées;

d'embaucher mesdames Sophie Barbe et Véronique Pagé au poste d'étudiante en horticulture et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'autoriser le conseiller en ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 9 mai 2005

Résolution 2005-05-231

8 iii) Personnel

Embauche de journaliers sur appel

Sur proposition de Pauline Harrison, appuyée par André Biard, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher messieurs Éric Gagnon, Sylvain Faubert, François Charbonneau et Maxime Gagnon au poste de journalier temporaire sur appel et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'entériner l'embauche de messieurs Marc-André Giroux et Robert Clarkson au poste de journalier temporaire sur appel et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'autoriser le conseiller en ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-232

8 iv) Personnel

Embauche de policiers temporaires

Sur proposition de Pauline Harrison, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher les personnes suivantes au poste de policier temporaire et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| - Jean-François Vigneault | - Guillaume Marchand |
| - François Le Rossignol | - Mathieu Thibault |

d'autoriser le directeur du Module de la sécurité publique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-233

8 v) Personnel

Embauche de répartitrices temporaires

Sur proposition de Pauline Harrison, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher mesdames Jennifer-Lee Bleck et Céline Côté au poste de répartitrice temporaire et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'autoriser le directeur du Module de la sécurité publique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-234

8 vi) Personnel

Embauche de policiers à l'essai

Sur proposition de Pauline Harrison, appuyée par André Biard, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher messieurs Steve Parent, Richard Gagné et Léandre Forget au poste de policier à l'essai et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'autoriser le directeur du Module de la sécurité publique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 9 mai 2005

Résolution 2005-05-235

8 vii) Personnel

Embauche d'un concierge sur appel

Sur proposition de André Biard, appuyé par Pauline Harrison, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher monsieur Marcel Constantin au poste de concierge sur appel et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'autoriser le directeur du Module de la sécurité publique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-236

8 viii) Personnel

Embauche d'une technicienne à la Cour municipale

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Pauline Harrison, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher madame Marie-Claude Clark au poste de technicienne à la Cour municipale et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'autoriser le conseiller en ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-237

8 ix) Personnel

Embauche d'un gardien percepteur remplaçant

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par André Biard, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher de monsieur Jean-Luc Chiasson au poste de gardien percepteur remplaçant et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'autoriser le conseiller en ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-238

9 i) Appui à un projet

Accord général sur le commerce de services

CONSIDÉRANT QUE les services publics et la capacité d'exercer le pouvoir public dans l'intérêt collectif sont parmi les premières préoccupations des élus municipaux dans leur rôle de représentants des citoyennes et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les services publics et la capacité d'exercer le pouvoir public dans l'intérêt collectif pourraient être menacés par l'Accord général sur le commerce de services (AGCS) et que cet accord pourrait toucher, à brève échéance, tous les services dont les services publics;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'AGCS pourraient permettre à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de s'ingérer dans la réglementation locale afin de s'assurer que les mesures prises par les gouvernements locaux ne nuisent pas au commerce mondial et aux investisseurs internationaux;

CONSIDÉRANT QUE la libération progressive de tous les services dont les services publics réduirait considérablement la mission et les marges de manœuvre des élus locaux;

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 9 mai 2005

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère que la gestion publique des services publics locaux doit impérativement demeurer sous la juridiction des élus;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Pierre Charron, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au Gouvernement fédéral de s'assurer qu'aucun accord international, notamment l'accord général sur le commerce des services (AGCS), ne puisse être interprété comme limitant le pouvoir des citoyens et citoyennes de décider, par l'entremise de leurs élus, du type de services pouvant être offerts et contrôlés par leurs pouvoirs publics locaux;

d'exprimer le désaccord du Conseil municipal à l'égard de toute obligation susceptible d'être imposée aux municipalités en matière de libéralisation des services publics et de toute mesure pouvant nuire à sa capacité de légiférer dans l'intérêt public;

d'inviter les unions municipales à intervenir en ce sens auprès des instances gouvernementales.

Résolution 2005-05-239

9 ii) Appui à un projet

Utilisation de sacs en plastique et de publi-sacs non compostables

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'appuyer les démarches entreprises dans le but d'interdire l'utilisation de sacs non compostables, tel que les publi-sacs et les sacs en plastique pour l'emballage des achats.

Résolution 2005-05-240

10 i) Règlement d'une réclamation

Monsieur Pierre Foisy

Sur proposition de André Biard, appuyé par Pierre Charron, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à M Pierre Foisy, une somme de 590,65 \$, en règlement complet et final d'une réclamation pour dommages aux biens survenus le ou vers le 27 mars 2005 au 379, rue des Chênes, le tout sans admission de responsabilité et dans le but d'en arriver à une entente à l'amiable dans cette affaire;

d'imputer ladite dépense au code budgétaire
02-190-00-995;

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.- Rapport des comités du conseil

Résolution 2005-05-241

11 i) Rapport des comités du conseil

Comité des finances, de l'administration publique et des travaux publics

Sur proposition de André Biard, appuyé par Pierre Charron, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations portant les numéros CFAPTP-05-05-26 à CFAPTP-05-05-32 contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 4 mai 2005, telles que présentées.

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 9 mai 2005

Résolution 2005-05-242

11 ii) Rapport des comités du conseil

Comité du développement économique et de l'environnement (Volet développement économique)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations portant les numéros CDEE-DE-05-07 et CDEE-DE-005-08 contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 4 mai 2005, telles que présentées.

Résolution 2005-05-243

11 iii) Rapport des comités du conseil

Comité du développement économique et de l'environnement (Volet environnement)

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par André Biard, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation portant le numéro CE-2005-03 contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 avril 2005, telle que présentée.

Résolution 2005-05-244

11 iv) Rapport des comités du conseil

Comité du transport et de la sécurité publique (volet circulation)

Sur proposition de Pauline Harrison, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation portant le numéro CTSP-2005-15-C contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 avril 2005, telle que présentée, sujet à la modification suggérée.

Résolution 2005-05-245

11 v) Rapport des comités du conseil

Comité des loisirs, de la culture et du communautaire

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations portant les numéros CLCC-05-04-27 à CLCC 05-04-50 contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 avril 2005, telles que présentées.

Résolution 2005-05-246

11 vi) Rapport des comités du conseil

a) Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations portant les numéros C-C-U-2005-05-04-074 à C-C-U-2005-05-04-095 contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 avril 2005, telles que présentées, sujet à la modification suggérée.

Résolution 2005-05-247

11 vi) Comité consultatif d'urbanisme

b) Nomination d'un membre

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer à nouveau monsieur Léon Tremblay, membre du Comité consultatif d'urbanisme et ce, pour un terme de deux ans.

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 9 mai 2005

Résolution 2005-05-248

11 vi) Rapport des comités du conseil

c) Modification au PIIA # 05-0026

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution C-C-U-2005-03-050 et approuvée par le conseil municipal aux termes de sa résolution 2005-04-197 adoptée à une assemblée tenue le 11 avril 2005, en remplaçant le deuxième sous-alinéa par les suivants :

« En autant que le revêtement extérieur de la façade ainsi que celui du mur latéral gauche soit constitué de maçonnerie et d'acrylique, tel que soumis au plan de l'architecte;

En autant que le revêtement extérieur du mur latéral droit soit constitué de maçonnerie sur une profondeur d'au moins huit (8) mètres sur toute la hauteur et d'acrylique pour l'autre partie. »

12.- Rapports des directeurs de modules

A) DIRECTEUR DU MODULE ADMINISTRATIF ET COMMUNAUTAIRE

Résolution 2005-05-249

12A i) Programme de soutien au développement des collections des bibliothèques

Conclusion d'une entente

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le ministère de la Culture et des Communications, une convention relative au programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques, le tout selon les termes et conditions apparaissant à un document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

B) DIRECTEUR DU MODULE TECHNIQUE

Résolution 2005-05-250

12B i) Nettoyage des terrains vacants

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à faire exécuter, aux frais des propriétaires concernés, les travaux de nettoyage et/ou nivelage sur les lots qui, aux dates ci-après mentionnées, ne seront pas nettoyés et/ou nivelés conformément aux dispositions du règlement 1335;

- 17 juin 2005
- 29 juillet 2005

de décréter que les montants dépensés pour l'exécution desdits travaux constituent une créance prioritaire en faveur de la Ville, recouvrable de la même manière qu'une taxe spéciale;

d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 9 mai 2005

Résolution 2005-05-251

12B ii) Travaux d'infrastructures municipales sur la rue Dubois
Mandat à une firme d'ingénieurs-conseils

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par André Biard, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater la firme d'ingénieurs-conseils Dessau Soprin, afin de réviser les plans et devis et les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux d'installation d'infrastructures municipales sur un tronçon de la rue Dubois et ce, moyennant des honoraires n'excédant pas 8 000 \$, taxes en sus et selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

d'imputer ladite dépense au règlement 1665;

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-252

12B iii) Volet alternatif au second plan d'action du Grand Montréal Bleu

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par André Biard, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de présenter à la Communauté Métropolitaine de Montréal une demande de subvention dans le cadre du programme intitulé « Volet alternatif au second plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu » et ce, afin de permettre la réalisation des travaux de pavage de la promenade de la Rivière du Chêne;

d'autoriser le directeur général adjoint et directeur du Module technique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2005-05-253

12B iv) Installation de services municipaux sur le boul. Lavallée et la rue des Jonquilles
Présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme d'ingénieurs-conseils, B.S.A. Groupe Conseil, à soumettre au ministère de l'Environnement, les plans et devis relatifs aux travaux d'installation de services municipaux sur le boul. Lavallée et la rue des Jonquilles, lesquels sont datés du 14 mars 2005 et portent le numéro 01-05-16/17, SM-01 et SM-02, le tout sujet à leur approbation préalable par la Ville;

d'informer ledit Ministère que la Ville ne s'objecte pas à la réalisation éventuelle desdits travaux;

de confirmer audit Ministère l'engagement de la Ville à acquérir lesdites infrastructures lorsque les travaux seront complétés et dans la mesure où ils sont conformes aux dits plans et devis;

d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

C) DIRECTEUR GÉNÉRAL

Résolution 2005-05-254

12C i) Imposition de mesures disciplinaires

Le rapport du directeur général est déposé au dossier du conseil.

Sur proposition de André Biard, appuyé par Pierre Charron, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier les mesures disciplinaires imposées aux personnes dont le nom apparaît aux documents dont copies sont déposées au dossier du conseil;

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire du 9 mai 2005

d'autoriser le conseiller en ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13.- Rapports et comptes du mois

SUJET :

13A) Rapport de construction pour le mois d'avril 2005

Le rapport de construction pour le mois d'avril 2005 est déposé au dossier du conseil.

SUJET :

13B) Sommaire des taxes à recevoir pour le mois d'avril 2005

Le Conseil prend connaissance du sommaire des taxes à recevoir pour le mois d'avril 2005 et de l'état des revenus et dépenses depuis le début du présent exercice.

Résolution 2005-05-255

13C) Comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2005

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par André Biard, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'avril 2005, lesquels totalisent 3 453 546,21 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service de la trésorerie de la Ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

La trésorière émet un certificat à l'effet que la Ville possède les sommes d'argent nécessaires pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

SUJET :

13D) Rapport trimestriel de la Cour municipale pour les mois de janvier, février et mars 2005

Le rapport trimestriel de la Cour municipale pour les mois de janvier, février et mars 2005 est déposé au dossier du conseil.

Et la séance est levée

Claude Carignan, maire

Gilles Gougeon, greffier

Ce 10 mai 2005

Je, soussignée, Ginette Lacroix, trésorière, certifie par la présente que la Ville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2005-05-207 à 2005-05-255, lesquelles ont été adoptées à une assemblée du conseil municipal tenue le 9 mai 2005.

Émis le 10 mai 2005 conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Ginette Lacroix